

Nous trouvons aussi \$52 pour photographies. C'est encore un vol, ni plus ni moins. Aucun autre mot ne peut être employé pour qualifier convenablement cette dépense.

L'explication donnée par l'honorable ministre des travaux publics sur les accusations très graves portées par l'honorable député du comté de Prince (M. Perry), relativement au havre de Cascumpec, ne m'a pas, je regrette de le dire, donné satisfaction.

Certains honorables membres de cette chambre ne savent pas, peut-être, que le havre de Cascumpec a une importance plus que provinciale. En effet, c'est le havre qui est situé sur la rive nord de l'Île, et où la flotte des bateaux-pêcheurs, composée de deux ou trois cents vaisseaux, vient se réfugier lorsqu'elle est assaillie par les tempêtes du nord-est. Ce havre, à marée basse, et à la barre, a une profondeur de dix pieds, et de quinze pieds à marée haute.

Les bateaux-pêcheurs vont s'y réfugier. Avant que l'honorable ministre des travaux publics ait commencé à faire quelques frais pour miner le rocher de la barre, ce havre offrait un abri assez sûr aux bateaux-pêcheurs. L'honorable ministre a dépensé six ou sept mille piastres pour cette opération ; mais vu l'incurie de ses subordonnés, le bloc du rocher miné se trouvent encore dans le chenal de la rivière. La conséquence a été que, l'année dernière, deux bateaux se sont échoués en essayant de sortir du havre, et il faut remercier Dieu si la flotte des bateaux pêcheurs n'y a pas été poussée par la tempête, l'année dernière—car, il y a, à cet endroit, des tempêtes tous les ans. Si cette flotte y avait été amenée, une couple de cents bateaux eussent été jetés sur la côte nord de l'Île, et Dieu seul sait quelle aurait été l'étendue du désastre.

L'honorable ministre peut voir par son propre rapport que je n'exagère aucunement l'importance de ce havre.

Ce rapport dit :

Le havre de Cascumpec, dans le comté de Prince, est situé sur le côté nord de l'Île, environ 17 milles au sud du Cap-Nord, et 20 milles au nord-ouest de l'entrée de la baie Richmond. La ville d'Alberton, la deuxième du comté par son importance, est située à la tête du havre et se trouve sur la ligne du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, dont une branche se rend au quai du chemin de fer, où toute espèce de vaisseaux peuvent charger ou décharger leurs cargaisons. L'activité est grande sur les quais d'Alberton. Le havre, commode et sûr, a une profondeur suffisante pour permettre à tous les vaisseaux océaniques d'y mouiller ; aussi est-il recherché durant les coups de vents de l'est, et l'on n'y a déjà compté en rade plus de 100 vaisseaux de pêche, surtout américains.

Je considère l'exposé de mon honorable ami comme l'un des plus importants qui aient été faits depuis quelque temps dans cette chambre, et j'insiste auprès du ministre des travaux publics pour qu'il ne laisse pas passer l'été et arriver les tempêtes d'automne, qui pourraient causer de sérieux accidents, sans prendre immédiatement des mesures pour l'enlèvement des blocs de rocher miné, dont j'ai parlé il y a un instant, et pour que ce havre soit approfondi davantage et offre un abri sûr.

Je dirai aussi un mot du crédit demandé pour les réparations aux jetées et brise-lames.

Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter conjointement avec mon honorable ami, à Wood Island, il y a un brise-lames très important. Nous avons, l'année dernière, attiré l'attention de l'honorable ministre sur ce sujet, et lui avons représenté la condition dans laquelle se trouvait ce brise-

lames. Le gouvernement a nommé un gardien pour la perception du quaiage. Je suis allé, l'année dernière, visiter le brise-lames et j'ai constaté que l'on ne pouvait pas y conduire un cheval et une charrette. Toutes les boîtes débarquées sur le brise-lames sont transportées sur le dos d'un homme qui est obligé, au risque de se casser le cou, de franchir un espace de deux ou trois cents verges, couvert de pierres et de billots.

C'est tout simplement honteux.

Un propriétaire de bateau aurait droit à une récompense pour accoster à ce brise-lames, plutôt que d'être obligé de payer le quaiage imposé.

L'honorable ministre doit savoir qu'un tel état de choses ne saurait être toléré. L'honorable ministre a dépensé à cet endroit \$2,000 par année. Cet argent a été donné aux tireurs de ficelles tories, qui se sont distribués entre eux cet argent, tandis que l'on a laissé le brise-lames, tomber en ruines.

La conséquence est qu'il faudra \$10,000, au moins, pour réparer convenablement cette amélioration publique. Si l'honorable ministre ne prend pas sérieusement la chose en mains, au lieu de sacrifier ainsi des \$1,000 au profit de tireurs de ficelles tories, en leur donnant carte blanche, les conséquences seront ruineuses.

Nous voulons que le brise-lames soit réparé convenablement une fois pour toutes. Cela peut-être fait convenablement par contrat, et lorsque ce havre aura été creusé convenablement, il pourra offrir un refuge aux bateaux qui naviguent dans un rayon de 30 milles et plus de cette côte.

Il n'y a pas d'autre havre, sur la côte sud, d'où l'on puisse expédier les cargaisons. Ce brise-lames a été commencé, il y a quelques années, par le gouvernement provincial, et après notre entrée dans la confédération, l'ouvrage fut continué par le gouvernement fédéral ; mais ce dernier n'a jamais poussé les travaux comme il aurait dû le faire, il n'a dépensé, chaque année, que des montants insignifiants, se contentant d'employer une couple de douzaines d'hommes à enlever quelques pierres détachées, et il a été presque entièrement emporté. Il vaudrait beaucoup mieux conserver ces petites sommes en caisse jusqu'à ce que l'on pût voter un crédit de \$5,000, ou \$10,000, et passer un contrat avec quelque entrepreneur pour réparer convenablement le brise-lames et y tenir un dragueur, afin que le public pût bénéficier de l'argent dépensé.

Je n'attends, cependant, pas grand'chose du présent gouvernement.

Le ministre des travaux publics n'a pas traité le comté que je représente d'une manière équitable. Je demandais, l'année dernière, seulement un petit quai à Mount Stuart, qui eût coûté de \$1,200 à \$2,000. L'honorable ministre me répondit évasivement, et il n'apparaît aucun crédit dans les présentes estimations pour ce quai.

Pour ce qui regarde le havre de Cascumpec, dont nous a parlé l'honorable député de Prince (M. Perry), nous l'appelons havre de refuge. C'est le seul port de refuge que possède les bateaux pêcheurs sur la côte nord, et si par l'incurie des subordonnés de l'honorable ministre, ce port commode est détruit, c'est une affaire qui demande notre plus sérieuse attention.

J'ai entendu avec regret la remarque suivante faite par le ministre des travaux publics :

"Je m'enquerrai des faits qui ont été exposés par l'honorable député de Prince. Je le remercie de les